

RIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
ENCE DU CONSEIL
-:-:-
AJOR DES FORCES
EES DAHOMEENNES
-:-:-

DECRET N° 439 / PC/EM-FAD

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
- VU le Décret N°63-386/PR/MAISD du 21 Août 1963, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale,

D É C R È T E :

Article 1er - Sont promus, à titre exceptionnel, au grade de Capitaine les :

- Lieutenant RODRIGUEZ Richard
- Lieutenant LAWANI Raïmi.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Avril 1966, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

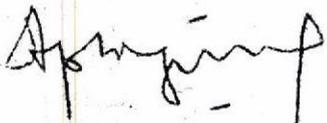
Fait à COTONOU, le 25 Novembre 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



Ministre des Finances et
Affaires Economiques,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN



Ampliations :

PC 4 - Cab. Mil. 6 - EM - FAD